

1. Remplacements / Annulations / Reports

1.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Pour les stages intra-entreprises et pour les stages inter-entreprises, une annulation intervenant plus de 30 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenante entre 15 et 30 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.3 CHM Services se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. **CHM Services** informe l'organisation signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

1.4 L'acompte versé par le client, garantissant la réservation d'une session de formation, ne peut être sujet à remboursement en cas de désistement.

2. Règlement de la formation

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou au plus tard à l'entrée du ou des stagiaires en session de formation.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

2.3 Pour les stages intra-entreprises, la présence des stagiaires, au-delà du nombre défini conjointement entre **CHM Services** et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée défini au tarif habituel HT par personne supplémentaire.

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de **CHM Services**, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de **CHM Services**.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage

4. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

5. Acceptation des CGV

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

6. Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à **CHM Services** en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **CHM Services** pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à **CHM Services**.

L'atelier Renov'Cuir – CHM Services - Centre de Formation agréé Datadock & Qualiopi

Numéro d'enregistrement organisme de formation : 44670645367 auprès du préfet de région Grand Est

23 rue Desaix - 67450 Mundolsheim

Tel +(33) 03 67 07 82 90 - formation@atelier-renovcuir.com

7. Communication

Le Client autorise expressément CHM Services et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

9. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre CHM Services et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE STRASBOURG** quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société CHM Services qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

11. Engagement de confidentialité

11.1 Le Client s'engage à observer et faire observer la plus stricte confidentialité à l'égard des informations confidentielles fournies par CHM Services, et à prendre toutes mesures nécessaires pour en préserver la confidentialité, à l'égard notamment de son personnel permanent ou temporaire. Les parties conviennent que la présente clause représente pour eux un caractère substantiel. A cet effet, le Client s'engage à protéger et garder confidentielles les informations et documents confidentiels présentes ou transmises par CHM Services, ne révéler les informations confidentielles qu'aux membres de son personnel impliqués dans la mise en place et/ou l'exécution du projet, signaler le caractère confidentiel des informations confidentielles aux membres de son personnel impliqué dans la mise en place et/ou l'exécution du projet, dès la communication de ces informations. En outre, le Client s'interdit toute divulgation quelle qu'elle soit, à quelque tiers que ce soit, des informations confidentielles, sauf accord écrit exprès et préalable de CHM Services, d'utiliser et/ou d'exploiter en tout ou partie les informations confidentielles à d'autres fins que la mise en place et/ou l'exécution du projet, d'effectuer des copies, reproductions ou duplication de tout ou partie des informations et documents confidentiels, sauf accord écrit express et préalable de CHM Services, d'effectuer pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, quelques formations que ce soit et/ou de divulguer les techniques et/ou produits utilisés lors des formations passées dans les locaux ou autres de CHM Services.

11.2 Toutes les informations et documents confidentiels communiqués et/ou remis par CHM Services sont et resteront la propriété exclusive de celle-ci. La communication des informations et documents confidentiels par CHM Services au client n'implique aucun droit de licence ou cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle.

11.3 Le Client autorise CHM Services à user du droit à l'image du Client et/ou des stagiaires présents en formation et à utiliser des photos ou reportages ayant été prises lors d'une formation ou tout autres événements et cela sur tout support de communication.

11.4 L'engagement de confidentialité est effectif à compter de l'acceptation des CGV par le Client et restera en vigueur de façon définitive.

11. Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par CHM Services à son siège social au 1 rue de Copenhague 67300 Schiltigheim.

Signature précédée de « *bon pour accord* »



Atelier | Centre de Formation

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION